



N°7

**Décembre
2017**

ISSN 2552-9757

BULLETIN MUNICIPAL DE POUY ROQUELAURE 2017

Mairie et bibliothèque :

Lundi 14h à 18h
Jeudi de 9h à 13h
05 62 28 88 10
pouyroquelaure.cne@wanadoo.fr

Congé du secrétariat

La Mairie sera fermée pour cause de congés de la secrétaire :

Du 02 janvier 2018 au 06 janvier 2018 inclus.

Etat civil

Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés et pour leurs familles dans la peine :

Mme Lucia Cadéot est décédée le 25 mai 2017,

M. Nicolas Zago est décédé le 31 août 2017.

Nous souhaitons la bienvenue à :

Fabrice Galano, Elodie Ségas et leurs enfants Lou et Rose à « Pomaro »

Mark et Karine Jackson et leurs enfants Jack et Lilou à « Bordeneuve »

M. et Mme Geoffroy De la Motte au « Clozet »

Mélanie Poulain et sa fille Chloé au « Village »

Olivier Tessariol et Aurore Baillavoine « Le Bosq » et leur fille Amalia.

Dans ce numéro :

Bilan de l'année et perspectives	P 2 -3
Temps forts et informations pratiques	P 3
Le recensement de la population	4
Bon à savoir et vie administrative	5
Les maisons de services	6

Chers administrés,

Le Mot du Maire :

Vous pourrez constater à la lecture de ce bulletin que l'année 2017 aura permis, outre la réalisation de travaux d'entretien conséquents, de mener à terme plusieurs projets importants, comme la mise en accessibilité de la mairie, le réaménagement du cimetière avec la création d'un espace cinéraire et avec sa végétalisation, ainsi que la rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes.

En réduisant la consommation d'énergie de la mairie et de la salle des fêtes, en abandonnant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics, la collectivité agit pour protéger notre santé et notre environnement, et pour économiser les ressources de la planète. Si individuellement aussi, nous sommes de plus en plus nombreux à respecter les consignes de tri, à abandonner les produits polluants, à économiser les ressources en eau et en énergie, nous apporterons une contribution qui vaudra tant par son impact direct que par l'effet d'entraînement qu'elle peut susciter.

Vous trouverez dans ce bulletin une rubrique qui vous rappellera quelques notions importantes à connaître pour mieux vous protéger et aussi protéger les autres, pour prendre soin de l'environnement et être solidaire.

Votre municipalité reste bien entendu fortement mobilisée par le projet de création du réseau d'assainissement collectif au village. L'étude technique approfondie a débuté. Elle est le préalable à la réalisation des travaux qui devraient débiter au 2^e semestre 2018.

En cette fin d'année, je livre à votre réflexion ce proverbe qui serait d'origine indienne : « La Terre n'est pas un don de nos parents. Ce sont nos enfants qui nous la prêtent. ».

Comme chaque année je tiens à remercier ici les habitants qui ont fait preuve d'engagement et de solidarité en donnant de leur temps à la collectivité. Leur concours rend service à chacun d'entre nous et est un précieux soutien pour les élus.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Claire Bolzer

Bilan de l'année 2017 et perspectives

Le PLU est mis en œuvre depuis le début de l'année et la compétence pour l'instruction des dossiers a été transférée à la communauté de communes.

Création d'un réseau d'assainissement collectif au bourg : le dossier suit son cours. Le SIAEP de Condom-Caussens, auquel la commune a transféré la compétence, a retenu le cabinet XMGE pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'étude approfondie est en cours de réalisation. Elle permettra d'établir le tracé définitif du réseau de collecte et l'emplacement de la station de traitement puis de lancer le marché public pour la réalisation des travaux.

L'emplacement de la station, envisagé initialement près du lac, sera vraisemblablement revu pour des raisons techniques. Il sera alors nécessaire de procéder à une révision du PLU pour valider le nouvel emplacement. Cette révision donnera lieu à une enquête publique.

Les travaux devraient pouvoir débiter au deuxième semestre de 2018. Ils seront précédés d'une réunion d'information publique. La commune souhaite saisir l'opportunité des terrassements pour procéder à des travaux de remise en état, voire d'extension du réseau pluvial. Dans cet objectif, elle fait réaliser actuellement une étude pour la rénovation du réseau pluvial au bourg. A cette occasion, des réservations pourront également être mises en place pour les gestionnaires des autres réseaux. En saisissant l'opportunité du terrassement lié à l'installation du réseau d'assainissement, ce projet permettra d'apporter aux habitants des services performants, de limiter le coût de travaux ultérieurs de déserte et de limiter les désagréments liés à la répétition des interventions.

Accessibilité : les travaux d'accessibilité de la mairie se sont terminés en début d'année. Les oliviers ont retrouvé leur place, cette fois en pleine terre.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux : des travaux, réalisés cette année, ont concerné la mairie avec le remplacement des fenêtres, la salle du conseil avec également le remplacement des fenêtres, des volets et des radiateurs, et la salle des fêtes avec le remplacement des aérothermes.

La **salle des fêtes** a en outre fait l'objet de travaux de rénovation : réparation du parquet, réparation des portes et des fenêtres, rénovation du tableau électrique et réparation de prises, nettoyage en profondeur et travaux de peinture. Plus de 200 heures de travail bénévole ont été offertes à la collectivité par des élus et des habitants en complément des travaux de peinture réalisés par l'entreprise Barada de Miradoux. Seules les toilettes n'ont pas été repeintes puisqu'elles seront concernées à partir de 2020 par des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité.

Une partie du muret situé entre le logement communal et le terrain de Madame Darqué menaçait de s'effondrer. Cette partie a été restaurée.



Clôture entre le lavoir et le jardin situé en contrebas : dans un souci de sécurité, une semelle de béton a été posée pour permettre l'installation d'un grillage solide.

Aménagement du cimetière : avec les conseils du CAUE, les travaux d'aménagement du cimetière se sont poursuivis cette année avec la création d'un espace cinéraire qui comprend un espace de dispersion et 3 caveaux cinéraires. Le règlement de cet espace est consultable en mairie.

La végétalisation, confiée à l'entreprise Moretto de Gazaupouy, a été conçue pour répondre aux besoins de limiter le ravinement et de réduire l'entretien. Dans le souci de préserver la santé des habitants et de respecter l'environnement, la commune s'est inscrite dans un projet « Zéro Phyto » soutenu par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour - Garonne. Ainsi la commune s'est engagée désormais à ne plus utiliser aucun produit pesticide, herbicide ou fongicide pour l'entretien de ses espaces verts. L'enherbement a été réalisé à l'automne avec un mélange spécifique de semences couvrantes à pousse lente. Des plantations viendront progressivement agrémenter l'espace. Des bancs ont été installés dans un souci de meilleur confort des visiteurs.

Le cimetière étant entretenu par des bénévoles, il est demandé à chacun d'apporter sa contribution en emportant ses déchets pour les déposer dans les espaces de collecte de la commune. Pour les personnes qui ne pourraient pas les transporter, un espace de collecte sera disponible près du portail de service. Pour le respect de l'environnement, il est important d'y respecter les consignes de tri.

Restauration de l'escalier en pierre du village : la commune prévoit de restaurer l'escalier reliant le vieux village au lavoir. Ces travaux interviendront après ceux de l'assainissement. Ce projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine a d'ores et déjà obtenu le soutien de l'Etat et de Monsieur Franck Montaugé, Sénateur.

Les **travaux d'entretien de la voirie** ont porté cette année sur des tronçons du VC6 de Pouy à Broche, du CR7 de Poumaro à Venteplume, du VC9 de Pouy à Ligardes, du CR 16 de Lapeyre à La Romieu, du CR 14 de Labourdette à La Higue, du VC5 de Pouy à Roquelaure et du VC8bis de Rignac à Caméou.

Les travaux de voirie sont un poste important de notre budget. Nous attirons votre attention sur la fragilité particulière des revêtements en calcaire. Il est demandé à chacun de réduire la vitesse de son véhicule sur ce type de chemin.

Activité municipale : En 2017, 9 réunions du conseil municipal ont été organisées pour traiter les affaires de la commune. Le maire et les 2 adjoints représentent la commune aux réunions de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire et commissions, Plan Paysage), des syndicats (syndicat d'eau potable, syndicat d'assainissement, syndicat de voirie, syndicat d'ordures ménagères), des organismes de conseil, aux réunions d'information organisées par le Préfet, par le Conseil Départemental, aux cérémonies officielles, ainsi qu'aux manifestations de défense des intérêts des communes rurales. Deux autres élus représentent la commune aux réunions du syndicat d'électricité, du conseil d'école.

Les rencontres avec les artisans et partenaires, bureaux d'étude, conseillers et financeurs, pour le montage des projets, les divers devis et travaux sont assurés par le maire et les 2 adjoints. Ces rencontres ont été fréquentes en 2017 où de nombreux travaux ont été programmés et plusieurs déjà réalisés.

Les temps forts de la vie communale

Le goûter de Noël, la fête de la musique, la fête du village, les repas de la chasse, organisés par les associations ont été comme chaque année des **moments de convivialité** très appréciés.

L'apéritif de bienvenue organisé le 1er juillet pour les nouveaux arrivants fut un sympathique moment d'échange et de convivialité.



La **journée citoyenne** du 18 mars qui a réuni 28 participants, a permis de réaliser des travaux d'entretien des espaces publics, comme taille, élagage et broyage, plantations, paillage, nettoyage du clocher, de l'escalier en pierre, remplacement d'un grillage, démontage des moustiquaires à la salle des fêtes en vue des travaux de peinture.



Le 25 septembre 2017 le **syndicat Gers Numérique** est venu à la rencontre des habitants qui ont pu poser leurs questions sur l'accès à Internet à Monsieur Gabrielli, directeur de Gers numérique.

Le 11 novembre a réuni habitants et élus au monument aux morts et au cimetière sur la tombe du soldat. Simon Ghesquière a joué la Marseillaise au violoncelle. La cérémonie a été suivie d'un apéritif à la salle des fêtes. Le village était généreusement fleuri.

Une **nouvelle association** s'est implantée sur la commune, l'association « Sauvetage Secourisme Gersois » qui propose des formations aux collectivités ainsi qu'aux entreprises. Sa responsable est Madame Melanee Poulain.

Des formations PSC1, premiers secours civiques niveau 1, seront organisées sur la commune.

Mme Annette Dalla Verde, qui assurait l'entretien des locaux de la commune a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercierons lors de la cérémonie des vœux pour les services qu'elle a rendus à la commune.

Informations pratiques :

Pour vous aider dans votre vie quotidienne :

- Aide à domicile :

CCAS de Terraube 05 62 68 70 50

- Portage des repas à domicile :

CCAS de Lectoure 05 62 68 77 88

- Poubelles : les consignes de tri sont détaillées au point de collecte, des sacs poubelles sont disponibles à la mairie

- **Vaisselle durable** : Pensez y ! Pour préserver l'environnement, Trigone vous prête vaisselle et couverts pour vos manifestations, petites ou grandes. Seuls le lavage et la perte sont facturés.

SIDEL : 05 62 68 71 44

Trigone : 06 33 93 35 45

www.trigone-gers.fr ; rubrique environnement

- Déchetterie de Lectoure : 05 62 68 17 19

- Taxi Jacky à Pouy-Roquelaure : 06 21 62 61 24

- Bus Agen-Condom : 0 800 003 688

- Bus Agen-Pau : 0 800 64 40 47

- Transport à la demande : 05 62 06 28 76

- Dépannage ERDF- Enedis 0972 675 032

- **Bibliothèque** : les habitants de Pouy-Roquelaure ont accès à la bibliothèque du village et à celle de Ligardes, à la mairie, aux horaires d'ouverture .

La MSA a initié la mise en place d'une **association de soutien aux aidants familiaux**, personnes s'occupant d'un proche devenu dépendant. Cette association a pour but d'apporter une « Bulle d'air » en complément des services existants. Vous pouvez les contacter :

Association MP3S

06 35 18 38 46 / 05 42 54 05 18

Les associations vous invitent aux différentes manifestations qu'elles organisent :

Le comité des fêtes et la société de chasse vous invitent à la fête de la musique, à la fête du village, à goûter de Noël, au banquet et aux grillades

Recensement de la population en 2017

5 ans après le dernier recensement qui a eu lieu en 2012, la population de la commune de Pouy Roquelaure sera de nouveau recensée **du 18 janvier au 17 février 2018**. L'agent recenseur sera Mme Dominique Robin. Nous vous remercions de lui accorder le meilleur accueil.



www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

Santé et environnement : Bon à savoir

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle peut se manifester par une plaque rouge au point de piqûre le premier mois, puis par des symptômes grippaux, des paralysies, une fatigue inhabituelle dans les semaines ou mois qui suivent. En l'absence de traitement, des complications peuvent survenir. Les tiques vivent dans les jardins, les zones boisées et humides, les feuilles mortes, les herbes hautes. Chasseurs, promeneurs en forêt sont plus particulièrement exposés. Le risque d'infection est maximal entre avril et novembre.

Pour se protéger il convient, avant et pendant une activité dans la nature de couvrir ses bras et ses jambes, puis au retour de rechercher la présence d'une tique sur la peau afin de l'enlever au plus vite. En cas de piqûre il est nécessaire de surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie,...) apparaissent, il faut consulter son médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Le moustique tigre est maintenant présent dans notre région. Sa piqûre, s'il est infecté par le virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika, peut le transmettre à l'homme. Les produits anti-moustiques ne permettent pas de l'éliminer durablement. Il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos. De petites quantités d'eau stagnante lui permettent de se développer. Il est très important d'éliminer les endroits où l'eau peut stagner (soucoupes de pots de fleurs, vases, pneus usagés, encombrants, réservoirs d'eau, etc).

Frelon asiatique : vous trouverez ci-dessous un lien pour télécharger une fiche claire permettant de confectionner un piège <https://desinsectisation.ooreka.fr/fiche/voir/285487/fabriquer-et-utiliser-un-piege-a-frelons-asiatiques>.

Les piles : 1,3 milliards de piles et petites batteries sont vendues chaque année en France. Seulement 40% sont recyclées. Pourtant elles constituent des déchets dangereux à cause des métaux lourds qu'elles contiennent. Leur recyclage permet de protéger l'environnement. Pensez à les déposer dans les points de collecte. Un cube est disponible à cet effet en mairie.

Ambroisie : Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme **espèces nuisibles à la santé humaine** depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

En effet le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le décret du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> (rubrique santé et prévention – santé et environnement – air – pollens)

Pour signaler la présence d'ambroisie : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Localement vous pouvez vous adresser à Monsieur Jean-Claude Vit, conseiller municipal, correspondant ambroisie auprès des autorités sanitaires.

Vie administrative

Recensement militaire :

A 16 ans, les jeunes doivent se présenter en mairie pour le recensement militaire. Ceci est une obligation et conditionne le passage des examens (permis, bac...).

État civil :

Depuis le 06 novembre, les PACS peuvent être enregistrés en Mairie. Nous sommes à votre disposition pour toute information.

Inscription sur les listes électorales :

Vous avez jusqu'au **31 décembre de l'année en cours** pour faire vos démarches auprès de la mairie.

Les jeunes ayant atteint 18 ans et ayant fait leur recensement militaire, sont inscrits d'office par l'INSEE : il n'y a pas de démarche complémentaire.

Démarches administratives :

Dorénavant vous pouvez préenregistrer vos demandes de carte nationale d'identité, passeport et permis de conduire via internet. Les demandes de cartes grises et les déclarations de cessions doivent être réalisés par ce biais.



<https://ants.gouv.fr>

La mairie reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Vous pouvez également vous rapprocher des Maisons de Services au Public. Voir feuille jointe.

Communauté de communes de la Lomagne Gersoise

Une **Opération Programmée d'Amélioration l'Habitat** est mise en place jusqu'en juin 2019, sur l'ensemble du territoire. Elle permet l'amélioration de votre résidence principale ou la rénovation de logements locatifs. Vous trouverez des précisions en mairie.

Les personnes ayant un projet peuvent contacter Mme Ninon Lachaux 05 62 64 26 92 ou 07 81 42 09 14, opah@lomagne-gersoise.com.

Mise en garde : Aucune entreprise n'est mandatée par les partenaires soutenant cette OPAH.



LES SERVICES PROPOSÉS



FAMILLE

Informations et relations CAF, couples, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, étudiants ...



SOCIAL/SANTÉ

Informations et relations CPAM, MSA, RSI, Conseil départemental, Maisons des solidarités ...

(N° VERT SOCIAL : 0800 32 31 30)



RETRAITE

Informations et relations CARSAT, RSI, MSA...



EMPLOI & FORMATION

Informations et relations Pôle Emploi, Missions Locales, Structures d'emploi et d'insertion ...



LOGEMENT & ÉNERGIE

Informations et relations CAF, GRDF, Aides au logement, ADIL ...



FISCALITÉ

Impôts (déclaration en ligne), paiements dématérialisés (timbres et amendes, paiement de produits divers)



TITRES

Informations et pré-demandes en ligne pour : passeport, carte nationale d'identité, certificat d'immatriculation, permis de conduire.



ACCÈS AU DROIT

Informations et mises en relations avec les associations de défense, droit des femmes et des familles, conciliateur de justice, permanences juridiques



ACCOMPAGNEMENT

Aide aux démarches administratives, renseignements divers, accompagnement numérique, mise en relation téléphonique...



Maison
de services
au public

COMMUNE DE CONDOM

28 Rue Gambetta
32100 Condom
05 62 28 42 70
msap@condom.org

COMMUNE DE FLEURANCE

62 Rue Adolphe Cadéot
32500 Fleurance
05 62 64 02 04
ccas.accueil@villefleurance.fr

COMMUNE DE LECTOURE

2 Cours Gambetta
32700 Lectoure
05 62 68 77 88
ccas.accueil@mairie-lectoure.fr

Route d'Artagnan

Un itinéraire équestre est en projet à l'échelle européenne. Il reliera Lupiac, commune de naissance de D'Artagnan, à Maastricht, lieu de sa mort. Une des variantes, la Route Royale, devrait passer par notre commune.

Renseignements sur le site www.route-dartagnan.eu.



Réveillon de la St Sylvestre :

Renseignements et réservations
Thierry CAZAUBON 06 16 42 10 01

Le conseil municipal souhaite à chacun de vous d'agréables fêtes de fin d'années. Il aura le plaisir de vous retrouver le dimanche 7 Janvier à 16 h30 pour le traditionnel échange des vœux